

CONSEIL MUNICIPAL du 12 février 2026

PROCES-VERBAL

**L'an deux mille vingt-six,  
Le jeudi 12 février à vingt heures trente**

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 5 février 2026

Présents : Jean-Jacques GROLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOUIIN, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, Déborah DUBUIS, Benoit GOUBAND, David JARRY, Benoit LOISEAU, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Karine BOISSONNEAU (pouvoir à Christelle BODIN), Olivier LARMANJAT, Guy NOGRET.

Mme Cécile SAUVETRE a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : Le procès-verbal de la séance du 18 DECEMBRE 2025 est approuvé à l'unanimité.

---

**1° -**

**N° 2026-001 Avenant n°1 au schéma de mutualisation 2025-2029 : mise à disposition de service enfance**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-4-2 et suivants ;

**Vu** le Schéma de mutualisation adopté pour la période 2025-2029 ;

**Vu** les besoins exprimés par les communes membres et les services communautaires dans le cadre du suivi et de l'actualisation du schéma de mutualisation ;

**Considérant** que la mise en œuvre du schéma nécessite une adaptation pour tenir compte :

- de l'évolution des organisations communales et communautaires,
- de nouvelles opportunités de mutualisation opérationnelle,
- de l'ajustement de certaines actions prévues initialement,
- et de la nécessité de renforcer l'efficacité des services et l'optimisation des ressources ;

**Considérant** que l'avenant présenté a été élaboré en concertation avec les communes membres, les directions des services et les instances de dialogue ;

L'avenant actualise les axes d'intervention, précise les actions à engager, modifie le calendrier de mise en œuvre et ajuste les modalités d'accompagnement des communes, conformément au document annexé.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d':**

- **APPROUVER** l'avenant au Schéma de Mutualisation 2025-2029, annexé à la présente délibération.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de l'avenant et à engager les démarches d'accompagnement des communes.

**2° -**

**N° 2026-002 Avenant n°1 à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat liant la commune et le Centre de Gestion 79 doit être modifié.

Il précise que cet avenant a pour objet de prendre en compte la modification du site informatique de la commune puisque la commune a demandé la résiliation des logiciels de Multifacturation et de Population.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

La convention est applicable depuis le 01/01/2025 pour une durée de 3 ans.

**3°-**

**2026-004 Travaux logement n° 7 résidence Bellevue**

Monsieur le Maire présente les devis reçus pour le remplacement du sol du logement n°7 suite au départ de Mme AUGÉARD.

BOSSARD devis de carrelage de 4.385,50 € HT soit 4.824,05 € TTC

CAILLERET devis de linoléum de 1.701,86 € HT soit 1.872,05 € TTC

CAILLERET devis de lames LVT GERFLOR de 1.772,35 € HT soit 1.949,59 € TTC

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **VALIDER** le devis de lames LVT GERFLOR de l'entreprise CAILLERET pour la somme de 1.772,35 € HT soit 1.949,59 € TTC
- **D'AUTORISER** le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

**4° - MAM : fonctionnement**

La commune a investi la somme de 450000 € dans la rénovation de la maison afin d'y installer 4 assistantes maternelles avec un potentiel de 16 enfants et assumer un service auprès des jeunes parents. A ce jour, force est de constater qu'il n'y a que 2 assistantes maternelles. Cette MAM ne fonctionne donc pas comme elle le devrait. Il faudra trouver une solution pour que cette MAM fonctionne comme elle le doit.

Le conseil municipal a pris la décision d'adresser un courrier aux assistantes maternelles.

## 5° -

### **2026-003 Convention pour le contrôle des bornes incendies avec le SVL**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a confié le contrôle des Prises Incendie au SVL. Ce contrôle a lieu tous les 3 ans et est réalisé par Véolia dont le contrat s'est terminé le 31 décembre 2025.

Les élus du SVL ont retenu la société AGUR pour l'exploitation de son réseau d'eau potable. C'est pour cela qu'il convient de procéder à une nouvelle convention entre le SVL et la Commune.

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la nouvelle convention entre le SVL et la commune de Largeasse
- **D'AUTORISER** le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

## **6° - Planning élections municipales du 15 mars 2026**

### **TENUE DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES - 15/03/2026**

	<b>PRESIDENT</b>	<b>ASSESEURS</b>
8h – 11h20	Cécile SAUVETRE	Julien BONNET Alexandre RAMBAUD
11h20- 14h40	Thomas MICHONNEAU	Benoit LOISEAU David JARRY
14h40- 18h00	Christelle BODIN	Déborah DUBUIS Karine BOISSONNEAU

## **7° - Devis photovoltaïques gymnase**

L'entreprise AUGER a transmis à la mairie un devis pour un système photovoltaïque en infection total au réseau de 99,82 kWc. Le devis pour cette installation de 217 panneaux photovoltaïque est de 61321,85€ HT soit un montant de 73.586,22€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise AUGER.

## **8° Location logement n°7 résidence Bellevue Mme Odette FRADIN**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Mme AUGEARD Martine locataire du logement n° 7 de la résidence Bellevue a quitté le logement le 31/12/2025.

Mme Odette FRADIN, domiciliée à Moncoutant, souhaite louer le logement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026.

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire :

**ACCEPTE** de louer le logement T2 mentionné ci-dessus, à Mme Odette FRADIN à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026. Le prix du loyer, payable mensuellement et d'avance, est fixé à 412 €, auquel s'ajoutent des charges pour 45 € / mois. Il sera révisable chaque année au 1<sup>er</sup> avril par décision de la copropriété de la Résidence Bellevue.

## **9° Questions diverses**

- Travaux Orange sur l'antenne relais : des travaux d'amélioration du réseau Très Haut Débit mobile vont commencer le 16/02/2026. Il s'agit de l'installation de la 5G. La date prévisionnelle de fin de travaux est fixée au 20/02/2026 et la date prévisionnelle de mise en service est fixée le 6/03/2026.
- Mme Abchiche a adressé un courrier à la mairie demandant la mise en place d'un panneau « interdit à tout véhicule sauf engins agricoles et deux roues » à l'entrée du chemin menant à la Cigale. En effet bon nombre de véhicules se retrouvent embourbés. La commission voirie est informée.
- VISTANDCOM (fournisseur téléphonie) a adressé un devis pour le passage en VOIP. Les prises analogiques doivent à terme migrer vers des prises VOIP. Concrètement la ligne téléphonique fonctionnera désormais via internet.  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le devis de la Société VISTANDCOM.

Le secrétaire de séance

Cécile SAUVETRE

Le Maire

Jean-Jacques GROLLEAU